



Projet de mandat pour 2024-2025

Commission des affaires étudiantes

Objet : **Mandat 2024-2025 de la Commission des affaires étudiantes**

La Commission des affaires étudiantes terminera le mandat concernant la condition des étudiantes et étudiants allophones aux cycles supérieurs, dont les travaux ont commencé en 2020.

Outre une recherche documentaire sur le sujet, la Commission a rencontré un grand nombre de personnes dont l'expertise ou l'expérience pouvait aider à brosser un portrait de la situation à l'Université Laval et nourrir la réflexion sur les facteurs en cause et les pistes de solutions. Mentionnons la directrice, la coordonnatrice des intervenante et intervenants et un psychologue du Centre d'aide aux étudiants (CAÉ); un conseiller du Bureau de la vie étudiante; des intervenantes de proximité; des représentants et représentantes des associations étudiantes, notamment l'agente aux droits étudiants de l'Association des étudiantes et étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AÉLIES); des directions de centre de recherche, des représentants de nombreuses facultés ainsi que plusieurs professeurs impliqués dans la supervision aux cycles supérieurs. La Commission a entendu le témoignage de Frédérique Tremblay, présidente de l'Association des chercheuses et chercheurs étudiant à la Faculté de médecine de l'Université Laval (ACCÉM), et d'Aurélié Lacouture, présidente du réseau REAGIR, et a consulté le rapport du Consortium pour l'étude de la santé mentale étudiante (CÉSMÉ), issu d'une enquête approfondie auprès de la communauté étudiante en recherche aux 2^e et 3^e cycles de la Faculté de médecine, publié à l'été 2024. L'ombudsman, Nancy Chamberland, ainsi que la directrice du Bureau du respect de la personne, Julie Bilodeau, ont fourni une expertise précieuse pour mieux comprendre les situations de harcèlement et d'abus de pouvoir que peuvent vivre certains étudiants et étudiantes, et les mécanismes qui permettent de trouver la meilleure solution possible. Enfin, la doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, Annie Pilote, ainsi que des membres de son personnel ont été d'une grande aide pour nourrir la réflexion sur les pistes de solution et les meilleures pratiques. L'avis est en préparation et sera déposé au cours de l'automne 2024 auprès du Conseil universitaire.

En outre, la Commission entamera un nouveau mandat qui porte sur **la perspective étudiante sur l'intelligence artificielle**.

L'intelligence artificielle (IA) générative fait désormais partie de la réalité des campus universitaires, et de plus en plus de chercheurs s'interrogent sur les compétences dont devront disposer les étudiants et les étudiantes pour l'utiliser de façon responsable et avisée dans le cadre de leurs études. Des publications soulèvent également la question des effets de son utilisation sur le développement de leurs capacités et de leurs connaissances. Les enjeux d'une éventuelle dépendance technologique et des inégalités numériques, ainsi que l'importance de renforcer l'esprit critique et la littératie et l'agentivité numériques, sont aussi évoqués. Quelle proportion de la population étudiante de l'Université Laval utilise l'IA générative, et quel usage en est fait exactement? Comment cette proportion se module-t-elle selon les différentes catégories d'étudiants? Quelle perception les étudiants et étudiantes ont-ils de cette technologie? Enfin, se sentent-ils et elles suffisamment

outillés pour tirer profit du potentiel offert par cette technologie, tout en faisant un usage éthique et responsable? Le mandat de la Commission consistera à documenter l'usage et la perspective étudiants au moyen d'un sondage, à mener des consultations auprès de différentes instances concernées par le sujet et à réaliser une recherche documentaire afin, notamment, d'identifier les besoins spécifiques de la communauté étudiante en la matière et de déterminer les meilleures stratégies pour y répondre. Des recommandations seront formulées en vue de mitiger les inégalités numériques à l'université, et de favoriser le développement, d'une part, de compétences numériques et, d'autre part, de l'esprit critique et de la capacité d'agir en contexte numérique qui doivent accompagner ces dernières.

La présidente et les membres de la Commission des affaires étudiantes prendront part à la réalisation du plan stratégique institutionnel 2023-2028.

La présidente et l'agente de recherche et de planification prendront part à l'identification des risques institutionnels et opérationnels associés aux activités des commissions.

La Commission pourra être sollicitée pour donner son avis sur différentes politiques et divers règlements relatifs aux études.